



Formulaire de demande de diffusion d'une brève dans la lettre d'informations municipales mensuelle

Coordonnées du demandeur

Organisme demandeur :

Nom et prénom du représentant :

Qualité :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de la demande :

Mois de diffusion souhaité :

Article à diffuser

Chaque association peut publier, à chaque parution si elle le souhaite, une brève dans la lettre d'informations municipales mensuelle, soit un maximum de 550 caractères (espaces compris).

Il n'y a pas de possibilité d'illustrer l'article.

Les demandes devront être transmises en mairie le 5 du mois précédant la publication.

Si nécessaire, le service communication se réserve le droit de reformuler ou de refuser l'article proposé.

Dans l'encadré ci-dessus, vous pouvez saisir maximum 550 caractères (espaces compris).

En complétant ce formulaire, vous reconnaissez avoir lu le règlement destiné aux associations intitulé « Publication dans la lettre d'informations municipales mensuelle : règlement pour les associations ».

Réservé au service

- ⊙ Date de réception :
- ⊙ Date de transmission :
- ⊙ Mois de diffusion :

Signature du demandeur :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont destinées à la mairie de Breteil, pour la lettre d'informations municipales mensuelle. Les données sont conservées pendant 1 an à compter de la date de réception. Consultez le site de la CNIL pour plus d'informations sur vos droits.

Contact : Mairie de Breteil - 13, rue de Montfort 35160 BRETEIL - Mail : mairie@breteil.fr - Tél. 02 99 06 01 01